
Quelles négociations pour le travail des stagiaires ?

Dominique Glaymann^{*†1}

¹LARGOTEC (Laboratoire de recherche sur la gouvernance, territoires et communication) – Université Paris Est – Université Paris Est Créteil 60 avenue du Général de Gaulle Bâtiment T - Bureau 112 94000 CRETEIL, France

Résumé

De plus en plus d'élèves/étudiants font des stages intégrés à leur cursus de formation et soumis à une évaluation portant au moins en partie sur le travail réalisé dans l'entreprise, l'administration ou l'association où ils sont stagiaires. Quelles négociations sont possibles sur le contenu, l'organisation et la réalisation de leur travail ? Placés entre deux statuts (étudiant/salarié), entre deux âges (adolescents) entre deux postures (observateur/acteur) et entre deux autorités (tuteur de terrain / référent côté formation), les stagiaires ont a priori peu de capacité de négocier tant ils sont dépendants de l'organisme qui les accueille et du tuteur qui les encadre et les évaluera. Leur marge de négociation n'apparaît néanmoins pas nulle dans la mesure où, comme dans toute situation de travail, ils disposent de ressources formelles plus ou moins importantes selon leur niveau de formation et leurs capitaux sociaux. En outre, leur capacité à jouer des écarts entre le travail prescrit et le travail réel existe aussi même si elle est différente de celle des salariés (on peut la rapprocher de celle de certains précaires, intérimaires par exemple). Enfin et surtout, la relation triangulaire stagiaire/école/entreprise donne une place importante aux interactions et offre en théorie une position essentielle aux prescripteurs de stages - écoles et universités - même si en pratique, ce rôle semble assez fréquemment peu investi

*Intervenant

†Auteur correspondant: glaymann@u-pec.fr